



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 169/22

Objet

Remise en pâturage
pérenne du réseau des
pelouses sèches des Monts
Dolois – Site ENS du Mont
Coq - Prêts à usage ou
commodats avec les
exploitants du Mont Coq à
Champvans

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre CUINET

Rapporteur :

Olivier MEUGIN

Conseil Communautaire
22 décembre 2022
Tavaux - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 16 décembre 2022
Date de publication : 29 décembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, C. Bourgeois-République, G. Bremond, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin suppléé par J. Comte, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. HoffmannL. P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey suppléé par C. Bolis, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à P. Antoine, B. Chevaux à J.Y Roy, F. David à J.L Legrand, D. Germond à J.B Gagnoux, I. Girod à I. Mangin, M. Henry à J.C Robert, P. Jaboviste à S. Marchand, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, M. Mbitel à C. Nonnotte-Bouton, M. Mirat à J. Gruet, P. Roche à J. Péchinot.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, S. Calinon, G. Ginet, N. Herrmann, O. Lacroix, J. Lepetz, C. Mathez, A. Mathiot, P. Verne.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole gère le réseau des pelouses calcaires des monts dolois. L'objectif principal du projet est la préservation et la restauration des pelouses sèches et des habitats associés (buissons, fourrés, bosquets, etc), de la faune et de la flore, en bon état de conservation.

Plusieurs sites de ce réseau de pelouses sèches sont labélisés Espaces Naturels Sensibles par le Département du Jura, dont le Mont Coq à Champvans par délibération du 14 avril 2017. Une convention de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Mont Coq a été établie le 11 mars 2020 entre le Département, la Commune et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, convention identifiant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole comme gestionnaire du site.

La remise en pâturage du Mont Coq a nécessité des aménagements pastoraux consistant à clôturer quatre parcs. Ces investissements ont été financés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le Conseil Départemental du Jura.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a élaboré le plan de gestion de l'ENS du Mont Coq, document finalisé en 2022 qui tient compte du co-pâturage expérimental mené de 2019 à 2022 avec en premier lieu deux co-bénéficiaires en 2019 (exploitation « Pépinière Annabelle » et M. et Mme

BENEUX), puis trois co-bénéficiaires (exploitation « Pépinière Annabelle » - M. et Mme BENEUX - Exploitation « la ferme de la Binette »).

Par délibération du 04 octobre 2022, il a été décidé par le Conseil Municipal de Champvans, propriétaire de plusieurs parcelles pâturées sur le Mont Coq, de maintenir le co-pâturage tournant sur l'ensemble des parcs et précisé que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole établira les commodats correspondants à cette décision, ceci conformément à sa fonction de gestionnaire du site.

Enfin, sur le Mont Coq, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est propriétaire foncier des parcelles 198 AB n° 225, 227, 248 incluses au parcs aménagés pour le pâturage. En conséquence, il revient à la Communauté d'Agglomération d'établir des commodats sur ses propriétés avec les trois co-bénéficiaires « Pépinière Annabelle » - M. et Mme BENEUX - Exploitation « la ferme de la Binette ». Ces commodats sont joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le principe de la gestion par co-pâturage tournant sur l'ensemble des parcs du Mont Coq pour la préservation de la biodiversité intégrée aux enjeux et aux usages du site,
- **APPROUVE** le prêt gracieux des terrains communautaires aux co-bénéficiaires « Pépinière Annabelle », « la ferme de la Binette » et M. et Mme Beneux,
- **APPROUVE** le contrat de prêt à usage ou commodat avec chacun des co-bénéficiaires tels qu'annexés à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les prêts à usage, ainsi que tout document et actes nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Fait à Tavaux,
Le 22 décembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Services Techniques / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

